

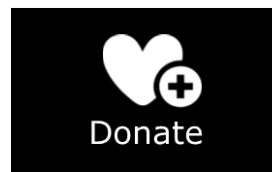
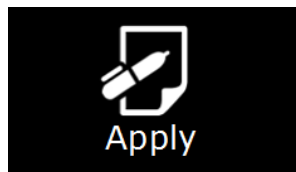
# SEPHORA



## PROGRAMME SEPHORA STANDS TOGETHER

Le programme Sephora Stands Together offre de l'aide à court terme aux employés de Sephora qui éprouvent des difficultés financières en raison d'une catastrophe naturelle, d'une urgence familiale ou d'autres événements imprévus. Sephora est une famille et nous aidons nos employés lorsque le besoin se fait sentir.

Cliquez sur l'icône **Apply (Soumettre une demande)** pour déterminer votre admissibilité et remplir une demande.



- [Comment nous pouvons vous aider](#)

Nous offrons de l'aide à court terme sous la forme d'une indemnité unique pour payer les dépenses imprévues relatives aux :

- » **catastrophes**, notamment les catastrophes naturelles, les urgences déclarées par le gouvernement et les catastrophes personnelles, comme l'incendie d'une maison ;
- » **graves difficultés financières** découlant d'un événement soudain auquel un employé n'a pas pu se préparer adéquatement dans sa planification financière et son budget. Il peut s'agir, par exemple, d'une maladie à court terme, d'un cas de

violence familiale qui nécessite un déménagement immédiat ou d'une perte de revenus imprévue.

---

Le montant accordé varie selon la nature de l'événement, les dépenses connexes et le pays d'où provient la demande. Au Canada et aux États-Unis, le montant maximal est de **2 500 \$ C ou \$ US** par événement ou **5 000 \$ C ou \$ US** pendant toute période de 12 mois pour un employé comptant plusieurs événements admissibles distincts.

---

Ces indemnités ne sont pas des prêts et ne doivent pas être remboursées. Dans la plupart des cas, les fonds approuvés sont remis directement aux fournisseurs auxquels l'employé doit un paiement. Après une catastrophe, des indemnités peuvent être accordées aux employés pour payer leurs dépenses de base, comme un refuge de courte durée, des vêtements, de la nourriture, des frais de transport et d'autres nécessités qui ne sont pas fournies immédiatement par les services communautaires d'urgence ou couvertes par les assurances.

---

- Comment soumettre une demande
- 

### **C'est simple !**

**Étape 1** Passez en revue les **critères d'admissibilité** et la **foire aux questions** ci-dessous.

**Étape 2** Cliquez sur l'icône **Apply (Soumettre une demande)** ci-dessus pour afficher la demande en ligne.

**Étape 3** Ouvrez une session et remplissez la demande en ligne. N'oubliez pas d'inclure les documents justificatifs. Nous vous conseillons d'utiliser votre adresse de courriel personnelle pour pouvoir y accéder hors du travail.

**\* REMARQUE : Votre demande n'est pas considérée comme soumise tant que vous ne fournissez pas tous les renseignements et documents nécessaires.**

---

### **Renseignements supplémentaires**

Après la réception de votre demande et des documents justificatifs, un spécialiste communiquera avec vous dans un délai de deux jours ouvrables pour une entrevue informelle. Vous pourrez vérifier l'état de votre demande en ligne tout au long du

processus d'évaluation. Après la réception de votre demande et de tous les documents justificatifs, le processus d'évaluation durera de trois à cinq jours ouvrables.

---

- Critères d'admissibilité

---

Sephora Stands Together est un programme de bienfaisance. Il ne s'agit pas d'un avantage pour les employés de Sephora. Par conséquent, certains critères relatifs aux revenus caritatifs s'appliquent.

Pour être admissibles, les demandeurs doivent résider au Canada ou aux États-Unis et doivent être des employés actifs à temps plein ou à temps partiel (au moins 24 heures par semaine) de Sephora ou être en congé autorisé, y compris une invalidité de courte durée, un congé pour raisons familiales et médicales ou un congé payé (États-Unis seulement).

L'aide fournie ne peut servir qu'à payer des dépenses découlant d'un événement précis qui ont été engagées après la date d'embauche du demandeur. Les demandes doivent être soumises dans un délai d'un an suivant l'événement.

**Les dépenses suivantes NE SONT PAS admissibles :**

- » Perte de salaire en raison d'un nombre réduit d'heures ou d'absences au travail
  - » Frais juridiques, saisies-arrêts ou dépenses associées à des cas de divorce ou de garde
  - » Perte de pension alimentaire
  - » Dettes contractées sur carte de crédit ou sous la forme de prêts personnels
  - » Interventions médicales, dépenses ou réclamations d'assurance maladie refusées
  - » Primes d'assurance ou articles couverts par les polices d'assurance
  - » Réparations automobiles ou résidentielles de routine ou découlant d'un entretien différé
  - » Frais de scolarité
- 

Sephora offre le Programme d'aide aux employés (PAE) aux employés qui ne respectent pas ces critères, mais qui éprouvent des difficultés financières. Il est

possible de consulter quelqu'un en tout temps, sans frais pour les employés. Composez le numéro de téléphone sans frais, 855.232.2734 (Canada) ou 800.327.1850 (États-Unis), ou rendez-vous à [www.guidanceresources.com](http://www.guidanceresources.com) (code Web de l'entreprise : Sephora) pour avoir accès à un large éventail de services professionnels (services-conseils, services financiers et juridiques, services de garde d'enfants, services aux aînés).

---

- Comment faire un don

---

Les programmes d'aide en cas de catastrophe et de difficultés urgentes qui sont exonérés d'impôt et commandités par l'employeur doivent s'adresser à une catégorie indéterminée de personnes. Par conséquent, le Fonds Sephora Stands Together ne doit pas limiter son aide à certains employés, notamment les victimes d'une catastrophe en particulier ou d'une région géographique précise. Si vous connaissez une personne qui a besoin d'aide, veuillez l'encourager à composer le 844.802.6453.

---

Le Fonds Sephora Stands Together est administré par E4E Relief, un organisme sans but lucratif partenaire qui se spécialise dans l'exploitation de fonds en cas d'urgence et de difficultés commandités par l'employeur.

» Pour faire un don par carte de crédit en ligne, veuillez cliquer sur l'icône **Give (Donner)** ci-dessus.

» Pour faire un don par chèque, veuillez rédiger un chèque à l'ordre de E4E Relief, en inscrivant le Fonds Sephora Stands Together n° **3008** à la ligne de note du chèque.

**Les chèques doivent être envoyés par la poste à :**

Sephora Stands Together Fund  
c/o E4E Relief  
220 North Tryon Street  
Charlotte, NC 28202

» Pour tout autre type de don, notamment un don d'articles, veuillez communiquer avec l'équipe des services aux donateurs de E4E Relief au 704.973.4564.

Les dons sont déductibles d'impôt dans la mesure permise. Veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal pour en savoir plus.

---

- **Foire aux questions relatives au programme Sephora Stands Together**

---

### **Qu'est-ce que le programme Sephora Stands Together ?**

Sephora Stands Together est un programme de dons de bienfaisance qui offre de l'aide financière aux employés admissibles de Sephora pour payer leurs dépenses\* imprévues relatives à :

» **une catastrophe.** Le programme Sephora Stands Together accorde des indemnités servant à payer les dépenses de base, comme un refuge de courte durée, des vêtements, de la nourriture, le transport et d'autres nécessités qui ne sont pas fournies immédiatement par les services communautaires d'urgence ou couvertes par les assurances.

» **de graves difficultés financières.** Les difficultés doivent découler d'un événement imprévu auquel un employé n'a pas pu se préparer adéquatement dans sa planification financière ou son budget. Il peut s'agir d'une maladie à court terme ou d'une perte de revenus imprévue.

» **des cas de violence familiale.** Dans de tels cas, le soutien offert peut être de l'aide financière ou un déménagement vers un lieu sécuritaire.

*\* Les dépenses doivent découler d'un événement survenu après la date d'embauche du membre de l'équipe chez Sephora et ne doivent pas avoir été engagées avant le 13 août 2015 (États-Unis) ou le 30 septembre 2016 (Canada), soit la date du lancement du programme dans chaque pays, respectivement. Puisque les fonds sont remis aux bénéficiaires sous la forme d'une indemnité et non d'un prêt, ceux-ci ne remboursent pas l'aide financière reçue.*

### **Qui administre le programme Sephora Stands Together ?**

Le programme Sephora Stands Together est administré par E4E Relief au nom de Sephora. E4E Relief est une filiale en propriété exclusive de Foundation For The Carolinas, un organisme de bienfaisance public constitué en vertu de l'alinéa 501 (c) (3) (numéro d'identification aux fins de l'impôt : 56-6047886). Comptant plus d'une décennie d'expérience au service de clients menant des activités et comptant des

employés partout dans le monde, E4E Relief est le premier fournisseur de fonds d'aide aux employés en cas de catastrophe ou de difficultés financières aux États-Unis.

### **Qui est admissible à une indemnité dans le cadre du programme Sephora Stands Together ?**

» **Admissibles** : ÉTATS-UNIS : Tous les employés actifs à temps plein et à temps partiel qui travaillent au moins 24 heures par semaine, y compris ceux en congé payé en raison d'une invalidité de courte durée ou d'un congé rémunéré.

**Canada** : Tous les employés actifs à temps plein et à temps partiel qui travaillent au moins 24 heures par semaine, y compris ceux en congé autorisé et en congé d'invalidité de courte durée.

» **Inadmissibles** : Les employés saisonniers et temporaires, les employés à temps partiel qui travaillent moins de 24 heures par semaine, les employés en congé sans solde ou en congé d'invalidité de longue durée. Les travailleurs contractuels, les ressources d'une coentreprise, les entrepreneurs indépendants et les retraités sont aussi inadmissibles.

De plus, comme Sephora Stands Together est un programme de bienfaisance, certains critères relatifs aux revenus peuvent s'appliquer. En ce qui concerne les demandeurs des États-Unis qui sollicitent de l'aide en raison de difficultés personnelles, leur revenu doit se situer entre 5 % et 300 % du salaire médian figurant dans les lignes directrices fédérales sur la pauvreté (p. ex. 73 000 \$ par an pour une famille de quatre personnes) dans la plupart des États. À New York, en Californie et au Texas, le revenu doit se situer dans les 200 % des salaires médians de la région. Les critères relatifs aux revenus ne s'appliquent pas aux catastrophes.

### **Nommez des exemples d'événements admissibles.**

Il existe un large éventail d'événements admissibles potentiels. Ils peuvent comprendre une catastrophe naturelle, l'incendie d'une maison, une attaque terroriste,

un crime violent ou non violent, la violence familiale ou physique, une maladie de courte durée, le décès d'un employé ou d'un membre de la famille immédiate, la perte temporaire de revenus du conjoint ou de la conjointe et une perte temporaire et imprévue de pension alimentaire pour enfants.

**Nommez des exemples d'événements NON admissibles.**

Les événements ne donnant droit à aucun soutien comprennent, par exemple, les réclamations d'assurance maladie refusées et des événements qui ne sont pas de nature imprévue ou temporaire.

**Nommez des exemples de dépenses admissibles.**

Les exemples comprennent, entre autres :

- » Nourriture et vêtements si l'aide est fournie en cas de catastrophe
- » Frais d'évacuation en cas de catastrophe
- » Services publics essentiels de base (électricité, gaz, eau, égouts)
- » Aide relative au logement (réparations raisonnables, paiements d'hypothèques et de loyers)
- » Transport de base (à l'exception de l'entretien de routine)
- » Frais funéraires, de voyage et d'enterrement

Consultez d'abord le Programme d'aide aux employés (PAE) de Sephora pour savoir si ses services s'appliquent à votre situation. Les téléphonistes du PAE de Sephora peuvent être joints en tout temps, sans frais pour les employés. Vous pouvez communiquer avec eux au 855.232.2734 (Canada) ou au 1.800.327.1850 (États-Unis) ou à [www.guidanceresources.com](http://www.guidanceresources.com) (code Web de l'entreprise : Sephora) pour avoir accès à un large éventail de services professionnels (services-conseils, services financiers et juridiques, services de garde d'enfants, services aux aînés).

**Nommez des exemples de dépenses NON admissibles.**

Les exemples comprennent, entre autres :

- » Frais juridiques ou dépenses associées à des cas de règlement de divorce ou de garde d'enfants

- » Perte de salaire en raison d'absences au travail
- » Réparations automobiles ou entretien de routine
- » Primes d'assurance et articles couverts par les polices d'assurance
- » Frais médicaux
- » Dettes sur carte de crédit ou sous la forme de prêts personnels sur salaire ou frais liés à des problèmes financiers continus
- » Dépenses déjà couvertes par un autre service

Sephora offre aussi un Programme d'aide aux employés qui pourrait vous être utile. Les téléphonistes du PAE de Sephora peuvent être joints en tout temps, sans frais pour les employés. Vous pouvez communiquer avec eux au 855.232.2734 (Canada) ou au 1.800.327.1850 (États-Unis) ou à [www.guidanceresources.com](http://www.guidanceresources.com) (code Web de l'entreprise : Sephora) pour avoir accès à un large éventail de services professionnels (services-conseils, services financiers et juridiques, services de garde d'enfants, services aux aînés).

### **Quel est le montant type accordé par le programme Sephora Stands Together ?**

Même si le montant maximal est de 5 000 \$ C ou \$ US, respectivement, par période de 12 mois, le montant des indemnités varie selon les besoins et les dépenses demandées pour chaque événement admissible.

### **Comment les employés admissibles peuvent-ils soumettre une demande d'indemnité pour le programme Sephora Stands Together ?**

- » Une demande en ligne se trouve à [sephorastandstogether.communityforce.org](http://sephorastandstogether.communityforce.org)
- » Les employés admissibles peuvent aussi soumettre une demande en communiquant avec E4E Relief au 704.998.6434.
- » Les employés admissibles à l'extérieur des États-Unis doivent composer le numéro de téléphone sans frais, 844.802.6453, ou envoyer un courriel à [sephorastandstogether@e4erelief.org](mailto:sephorastandstogether@e4erelief.org).

### **Combien de temps dois-je attendre pour connaître la décision ?**

Les décisions sont prises dans un délai d'un ou deux jours ouvrables suivant le



moment où tous les documents sont reçus par E4E Relief. Un délai de traitement accéléré est en place pour les personnes ayant des besoins immédiats en cas de catastrophe. Pour assurer un traitement rapide, veuillez indiquer des coordonnées exactes et fournir le meilleur moment pour appeler (heure locale) lorsque vous remplissez la demande.

### **Comment me dira-t-on si ma demande a été approuvée ou refusée ?**

Vous serez avisé de l'approbation ou du refus de votre demande par E4E Relief par téléphone ou par courriel.

### **Qui sera informé si je soumetts une demande au programme Sephora Stands Together ou si je reçois de l'aide financière ?**

E4E Relief administre le programme. Les demandes sont confidentielles et ne sont pas communiquées à Sephora ni à toute autre personne.

Si vous voulez que E4E Relief puisse transmettre votre histoire à Sephora en ce qui concerne l'aide que vous recevez du programme Sephora Stands Together, vous pouvez choisir cette option au moment de remplir votre demande. Lorsque les circonstances de l'urgence ou des difficultés financières ne sont pas de nature délicate, il peut s'agir d'une belle mesure à prendre pour permettre à Sephora de donner des exemples des effets positifs du Fonds et d'encourager les employés à participer au programme.

Pour en savoir plus sur la politique de protection de la vie privée du Fonds Sephora Stands Together, rendez-vous à [sephorastandstogether.e4erelief.org](https://sephorastandstogether.e4erelief.org) et sélectionnez l'onglet Privacy (Vie privée).

### **Si je suis un employé de Sephora touché par une catastrophe, que dois-je faire ?**

Consultez d'abord le Programme d'aide aux employés (PAE) de Sephora pour savoir si ses services s'appliquent à votre situation. Les téléphonistes du PAE de Sephora peuvent être joints en tout temps, sans frais pour les employés. Vous pouvez

communiquer avec eux au 855.232.2734 (Canada) ou au 1.800.327.1850 (États-Unis) ou à [www.guidanceresources.com](http://www.guidanceresources.com) (code Web de l'entreprise : Sephora). Lorsque vous appelez le PAE, vous devez être prêt à fournir votre nom et à mentionner que Sephora est votre employeur.

Le programme Sephora Stands Together n'est pas un premier répondant. En cas de catastrophe, les employés doivent communiquer avec la Croix-Rouge ou un autre organisme local pour obtenir une assistance immédiate sur le terrain.

### **Qui évalue les demandes ?**

Le programme Sephora Stands Together est administré par E4E Relief, un organisme sans but lucratif établi aux États-Unis. En tant qu'entité externe de Sephora, E4E Relief a été désignée pour gérer le traitement des indemnités et les aspects administratifs du programme Sephora Stands Together. Les renseignements fournis sont traités en toute confidentialité par E4E Relief. Les décisions relatives aux indemnités accordées sont prises par le personnel qualifié de E4E Relief.

Les employés de Sephora n'évaluent aucunement les demandes et n'exercent aucune influence sur l'approbation des demandes ou l'établissement du montant des indemnités. Cela permet d'assurer la confidentialité et l'impartialité dans la prise de décisions. E4E détient aussi de l'expertise en la matière qui lui permet de prendre de bonnes décisions sur les événements admissibles.

### **Comment recevrai-je un paiement si ma demande est approuvée ?**

Au Canada et aux États-Unis, les décaissements sont traités directement par E4E Relief. Dans la plupart des cas, le paiement est fait directement au fournisseur pertinent (fournisseur de services publics, prêteur hypothécaire, etc.). S'il s'agit de soutien en cas de catastrophe, le paiement peut être accordé directement à la personne.

---

### **Si je reçois un paiement du Fonds, dois-je payer de l'impôt ou rembourser le Fonds ?**

Les décaissements du programme Sephora Stands Together ne sont pas imposables pour l'employé. Ils sont offerts comme un cadeau et il ne faut pas les rembourser.

### **Puis-je faire mon don à un employé de Sephora en particulier ?**

Non. Ce type de Fonds ne fonctionne pas ainsi. Tous les dons sont regroupés dans le Fonds Sephora Stands Together puis attribués aux employés admissibles dans le besoin qui ont été déterminés par E4E Relief, un administrateur tiers, en fonction de critères précis. Plus nous donnons, plus nous sommes en mesure d'aider TOUS les membres de la famille Sephora quand ils en ont le plus besoin.

### **Mes dons volontaires sont-ils déductibles d'impôt ? Recevrai-je un relevé à la fin de l'année ?**

Oui, les dons au programme Sephora Stands Together sont déductibles d'impôt si aucun bien ni aucun service n'ont été reçus en échange des dons. La déclaration des dons effectués par retenues salariales aura lieu une fois par an, comme l'exige la réglementation de l'IRS. Les dons en espèces, selon leur montant, peuvent nécessiter ou non la production d'un reçu aux fins d'impôt.

---

### **Qui est E4E Relief ?**

E4E Relief est une filiale en propriété exclusive de Foundation For The Carolinas, un organisme de bienfaisance public constitué en vertu de l'alinéa 501 (c) (3). Comptant plus d'une décennie d'expérience au service de clients de partout aux États-Unis, E4E Relief est un important fournisseur de fonds d'aide aux employés en cas de catastrophe ou de difficultés financières.

---

- Pour nous joindre
- 

Nous voulons vous aider. Si vous avez des questions, communiquez avec nous par téléphone sans frais au 844.802.6453 ou par courriel à [sephorastandstogether@e4erelief.org](mailto:sephorastandstogether@e4erelief.org).

---

- Vie privée

---

Politique de protection de la vie privée et d'utilisation des fichiers témoins

### **Quels renseignements recueillons-nous ?**

Nous recueillons des renseignements auprès de vous lorsque vous ouvrez une session sur notre site, que vous vous inscrivez à notre bulletin, répondez à un sondage, remplissez un formulaire, faites un don ou recommandez une indemnité.

### **Comment utilisons-nous vos renseignements ?**

Les renseignements que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisés de l'une des façons suivantes :

- » Pour personnaliser votre expérience
- » Pour améliorer notre service à la clientèle
- » Pour améliorer notre site Web
- » Pour traiter les transactions
- » Pour envoyer des courriels périodiques

L'adresse de courriel que vous fournissez peut être utilisée pour vous envoyer des renseignements et des nouvelles concernant E4E Relief. Si, à tout moment, vous voulez arrêter de recevoir des courriels de notre part, vous n'avez qu'à suivre le lien que nous ajoutons au bas de chaque courriel pour mettre à jour vos préférences relatives aux courriels.

### **Comment protégeons-nous vos renseignements ?**

Nous mettons en œuvre diverses mesures de sécurité pour préserver la sécurité de vos renseignements personnels lorsque vous accédez à ces derniers.

Nous offrons l'utilisation d'un serveur sécurisé. Tous les renseignements sensibles fournis sont transmis au moyen du protocole SSL (Secure Socket Layer), puis chiffrés

dans nos bases de données en vue d'être consultés seulement par les personnes autorisées ayant des droits d'accès spéciaux dans nos systèmes et devant maintenir la confidentialité des renseignements.

### **Divulguons-nous des renseignements à des parties externes ?**

La protection de votre vie privée est importante pour nous. Nous nous abstenons de vendre, d'échanger ou par ailleurs de transmettre à des parties externes les renseignements permettant de vous identifier. Celles-ci ne comprennent pas les tiers de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web, à mener nos activités ou à vous offrir des services, dans la mesure où ces parties conviennent de maintenir la confidentialité des renseignements. Nous pourrions aussi diffuser vos renseignements lorsque nous croyons qu'il est approprié de le faire pour se conformer à la loi, pour appliquer nos politiques relatives au site ou pour protéger nos droits, nos biens ou notre sécurité, ou encore ceux des autres.

### **Politique d'utilisation des fichiers témoins**

Nous pourrions stocker des renseignements à votre sujet au moyen de fichiers témoins. Les fichiers témoins sont de petits fichiers de données stockés sur le disque dur de votre ordinateur (ou d'un autre appareil) chaque fois que vous visitez un site Web. Les fichiers témoins, y compris ceux utilisés sur notre site Web, nous permettent de reconnaître votre ordinateur et d'améliorer votre expérience en rendant votre interaction avec le site Web plus rapide, plus facile et plus efficace. Les fichiers témoins ne contiennent pas de renseignements personnels ou privés. Notre site Web peut utiliser les types de fichiers témoins suivants : a) les fichiers témoins de fonctionnalité activent la fonction de « partage » de notre site Web permettant aux utilisateurs d'envoyer des renseignements à d'autres sites Web comme Facebook et Twitter, et permettent aussi l'utilisation des « favoris » de l'utilisateur ; b) les fichiers témoins d'analyse servent à mesurer et à analyser la manière dont les utilisateurs utilisent notre site Web ; c) les fichiers témoins de marketing aident à déterminer comment les utilisateurs se rendent sur notre site Web, ce qui nous aide à établir l'efficacité de notre marketing ; d) les fichiers témoins des préférences des clients font

en sorte que notre site Web se souvienne des préférences des utilisateurs, comme votre nom d'utilisateur, votre lieu et votre langue, pour vous faire gagner du temps en évitant la saisie répétitive de renseignements.

Si vous voulez supprimer des fichiers témoins se trouvant déjà sur votre ordinateur, consultez les directives de votre logiciel de gestion de dossiers ou de votre navigateur pour repérer le fichier ou le répertoire où les fichiers témoins sont stockés. Des renseignements supplémentaires sur la suppression et le contrôle des fichiers témoins se trouvent sur le site Web de tiers [www.aboutcookies.org](http://www.aboutcookies.org). Nous ne sommes pas responsables du contenu de tout site Web de tiers. Veuillez noter qu'en supprimant nos fichiers témoins ou en désactivant les futurs fichiers témoins, vous pourriez être incapable d'accéder à certaines zones ou fonctions de notre site. Notre site Web ne reconnaît pas les demandes Do Not Track (DNT) qui peuvent être transmises automatiquement par votre navigateur Web.

### **Votre consentement**

En utilisant notre site, vous acceptez notre politique de protection de la vie privée et d'utilisation des fichiers témoins.

### **Modifications apportées à notre politique de protection de la vie privée et d'utilisation des fichiers témoins**

Si la présente politique de protection de la vie privée et d'utilisation des fichiers témoins est modifiée, nous publierons les changements sur cette page. La présente politique a été modifiée le 5 mai 2014.

### **Nous joindre**

Si vous avez des questions sur la présente politique de protection de la vie privée, vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées ci-dessous.

[donorservices@e4erelief.org](mailto:donorservices@e4erelief.org)

220 N. Tryon Street

Charlotte, North Carolina 28202

704.973.4564

## **Mentions juridiques**

E4E Relief est une filiale en propriété exclusive de Foundation For The Carolinas, un organisme de bienfaisance public constitué en vertu de l'alinéa 501 (c) (3). Le contenu du présent site Web est protégé par un droit d'auteur de la Foundation For The Carolinas datant de 2015, à moins d'indication contraire. Foundation For The Carolinas et E4E Relief sont des marques de commerce de la Foundation For The Carolinas.

Le contenu du présent site est destiné à une consultation contemporaine par les utilisateurs du site et peut être téléchargé par les utilisateurs du site conformément à la mission et aux objectifs de E4E Relief LLC et de la Foundation For The Carolinas et pour l'utilisation personnelle de ces utilisateurs, mais sans autre droit de reproduction, de publication, de diffusion ou de transfert sans le consentement écrit préalable de E4E ou de la Foundation.

Les renseignements et les suggestions figurant sur le présent site sont fournis TELS QUELS, sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité, de convenance ou d'utilité de quelque nature que ce soit, y compris de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. E4E Relief LLC et la Foundation For The Carolinas déploient des efforts raisonnables pour présenter des renseignements exacts et fiables sur le présent site, mais déclinent toute responsabilité à l'égard des conséquences de son utilisation par toute personne, tout organisme ou toute autre entité. Puisque les lois pertinentes peuvent changer et que les renseignements pourraient cesser de s'appliquer à une situation particulière ou devenir caducs, E4E Relief LLC et la Foundation For The Carolinas recommandent de consulter un professionnel adéquat avant d'agir en fonction du contenu du présent site ou de s'y fier autrement.

---

Foundation For The Carolinas et E4E Relief déclinent expressément toute responsabilité à l'égard des blessures, dommages, coûts ou autres pertes de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation ou de la mention de tout contenu du présent site, ou causés en s'appuyant sur celui-ci.

---

Les liens ou les renvois à d'autres organismes ou sites Internet figurant dans les pages du présent site sont fournis aux utilisateurs strictement à des fins de commodité et ne doivent pas être interprétés comme un appui, une approbation ou un contrôle de ces organismes, de ces sites ou de leur contenu, ni comme une association avec ceux-ci. E4E Relief LLC et la Foundation For The Carolinas n'exercent aucun contrôle sur le choix ou l'affichage du contenu par ces organismes ou ces sites, n'y participent aucunement et déclinent toute garantie et responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la convenance ou à l'utilité de ceux-ci.

---